

# La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien



SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1<sup>re</sup> page: 5 fr. la ligne ; 2<sup>e</sup> page: 3 fr. la ligne  
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie : un an 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr

## Les Destouriens et le Président de la République

### Le quart colonial aux Algériens

Si les différents personnels judiciaire, administratif et scolaire algériens jouissaient des mêmes traitements que leurs collègues de France, ils n'avaient pu encore obtenir le quart colonial sur l'ensemble de leurs appointements aussi s'en plaignaient-ils amèrement au gouverneur général et aux parlementaires de la colonie qui multipliaient démarches sur démarches pour leur faire donner satisfaction.

M. Doumer, ministre des Finances, tétu comme un bon Auvergnat, ne voulait rien savoir et répondait négativement à toute demande estimant que la situation des fonctionnaires algériens était assez « avantageuse » pour leur consentir de nouveaux sacrifices.

A quoi les Algériens faisaient valoir, à l'appui de leurs réclamations, que les Tunisiens bénéficiaient depuis le premier jour des relevements des appointements non pas du quart mais du tiers colonial que M. Flandin résident général leur avait octroyé généreusement...

M. de Lasteyrie, le nouveau ministre des Finances, plus accommodant que son prédécesseur, leur a donné satisfaction, et dès ce mois-ci le personnel algérien va toucher les appointements majorés du quart dit « d'expatriation » ce qui est un véritable non-sens puisque l'Algérie, dépendant du ministère de l'intérieur, est considérée comme le prolongement de la France.

Nos fonctionnaires et nos chemins étant biens pourvus, de l'avis même des Algériens, il reste à faire quelque chose pour nos fonctionnaires indigènes, sauf peut-être pour ceux du Dar-el-Bey et de l'Enseignement, si nous ne voulons encourir de leur part le reproche de favoriser les nôtres et de les laisser végéter dans une situation très inférieure à celle de nos compatriotes.

On dira, peut-être, pour les maintenir dans cette situation, qu'ils n'ont pas les mêmes besoins que nous.

C'était vrai, autrefois, mais aujourd'hui, c'est une grossière erreur car l'indigène des villes s'est métamorphosé à notre contact. Il a pris des goûts et des habitudes qu'il ignorait, il s'est donné plus de bien-être aussi tire-t-il généralement le diable par la queue avec les appointements que nous lui octroyons avec parcimonie, sans générosité.

Et puis la question n'est pas là ! Elle est plus haute. Elle réside dans le fait que deux fonctionnaires français et indigène, d'instruction égale, doués des mêmes aptitudes, ayant débuté ensemble dans la même administration se trouvaient un beau jour fort distancés l'un de l'autre. Tandis que le premier avait vu sa situation améliorée de façon appréciable d'année en année, l'autre parce que sujet tunisien, se trouvait pécuniairement très en arrière de son collègue.

Est-ce juste ? Mais depuis trois ans quelle disproportion à la faveur des relevements auxquels est venu s'ajouter le tiers colonial !

On conçoit aisément le mécontentement qui s'est produit chez nos

protégés qui n'ont pu moins faire que d'adhérer en masse au parti du destour en qui ils ont mis tous leurs espoirs ce qui n'est pas à notre louange.

« Qu'on octroie, disent-ils, une indemnité d'expatriation aux personnels des cadres métropolitains appelés à servir en Tunisie, rien de plus juste, mais que cette indemnité s'étende à tout le personnel français d'origine ou naturalisé, à ceux qui sont venus chercher une situation qu'ils ne trouvaient peut-être pas en France ou ailleurs ; solliciter un emploi le plus souvent obtenu à la suite de démarches nombreuses ou de protections, voilà qui est incompréhensible alors qu'on nous laisse, nous, sujets tunisiens, dans une situation très inférieure à celle de nos collègues français ».

« Est-ce admissible ? » Le raisonnement ne manque pas de justesse.

En résumé, nos protégés demandent qu'à capacité égale salaire égal ou presque sauf pour les détachés des cadres métropolitains qui ont droit à des avantages particuliers incontestables en raison de leurs connaissances spéciales ou de leurs emplois supérieurs.

Le tout est de savoir si l'on rabattra les traitements des fonctionnaires du « cru » ou si l'on augmentera ceux des indigènes pour faire cesser l'écart dont se plaignent nos protégés.

Dans l'un comme dans l'autre cas le problème apparaît difficile à résoudre, pourtant il faudra bien qu'on le solutionne, notre tranquillité en dépend. Et puis, ce sera faire œuvre de justice.

### BULLETIN

#### Le voyage présidentiel en Afrique du Nord

Le Président de la République qui nous fait l'honneur de nous honorer d'une visite — hélas ! bien coûteuse, il est vrai — a déjà traversé le Maroc, l'Oranie, le département d'Alger dans quelques jours, il foulera le sol tunisien et sera l'hôte du Bey.

La population — et par population nous entendons tout le monde — français, indigènes et étrangers — fera au chef de l'Etat français une réception digne du haut personnage qui vient nous visiter.

Si un certain nombre d'habitants ont des motifs graves de rancœur nous les adjurons de se refouler au plus profond d'eux-mêmes et de faire bon visage au Président de la République qui vient nous apporter le salut de la France.

Ceux qui sont victimes depuis trop longtemps d'agissements criminels, dont ils attendent vainement justice, pourront préparer des mémoires et les faire remettre au Président qui, certainement, les examinera avec le souci qui est le fond même de son caractère, et s'emploiera à leur faire donner satisfaction si c'est possible.

Nous adressons au Président de la République nos plus empressés souhaits de bienvenue ainsi qu'aux personnages qui l'accompagnent et à nos confrères.

Le Parti Libéral Constitutionnel nous adresse la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir de publier :

Monsieur le Directeur de la « Petite Tunisie Socialiste » Des bruits d'après lesquels la population tunisienne aurait l'intention de s'abs-

tenir de toute manifestation de sympathie à l'égard de Monsieur le Président de la République lors de son prochain voyage en Tunisie sont répandus depuis quelques jours parmi la colonie française.

Le Parti Libéral Constitutionnel qui connaît profondément l'âme et la psychologie du peuple tunisien estime de son devoir d'opposer à ces bruits le démenti le plus formel.

Il est en effet inadmissible de croire que les habitants de ce pays dont la courtoisie et l'hospitalité sont proverbiales puissent manifester la moindre froideur dans la réception de l'illustre représentant du peuple français.

Les Tunisiens qui ont été pendant la grande tourmente les compagnons d'armes des Français et qui ont lié avec eux l'amitié la plus franche et la plus profonde ; les Tunisiens qui comptent parmi ce peuple des amis éminents qui défendent avec passion leurs saintes revendications ne sauraient recevoir qu'avec joie le chef suprême de la République.

Que la colonie française se rassure donc : Monsieur le Président de la République sera reçu avec effusion par un peuple ami qui a le respect de ses nobles traditions ; un peuple qui lui montrera par son attitude correcte, par son amour du calme, de l'ordre et du travail ; qu'il est digne d'obtenir les justes revendications présentées depuis deux ans à la France libérale.

Le Parti Libéral Constitutionnel.

### Autour du trône beylical

Il en est des hommes comme des éléments : après la tempête vient le beau temps — après l'orage, — au figuré — de ces jours derniers le calme semble revenu à la cour du souverain et dans la population.

Mais d'après ce qui se chuchote ce calme serait plus apparent que réel et l'orage pourrait bientôt gronder à nouveau si on ne se décidait à donner satisfaction au bey qui réclame sans se lasser l'éloignement de son premier ministre.

Pourquoi ne pas lui donner satisfaction ? pourquoi ne pas lui laisser choisir ses ministres comme il l'entend parmi ses sujets dignes de sa confiance et de la nôtre ?

Le Djellouli fait-il donc partie des accessoires de notre politique en Tunisie qu'on ne doive pas y toucher ? Est-il tabou ?

Ceci était déjà écrit et composé quand nous avons lu avec un sentiment d'inquiétude, la note de la Dépêche Tunisienne relatant la visite au Souverain du Résident Général en grand uniforme, accompagné de M. de Castillon St Victor, ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence générale, du commandant Courtot, attaché militaire et de M. Rémy administrateur de la liste civile, escorté d'un escadron de cavalerie pour inviter le Bey d'écartier de la Cour les intrigants « dont l'attitude incorrecte pouvait porter atteinte aux bonnes relations du représentant de la France avec le possesseur du royaume de Tunis. »

A notre avis, personne ne pousse le Souverain, à qui on prête souvent des idées qu'il n'a pas ou des propos qu'il n'a pas tenus. Le Bey aurait promis naturellement que des sanctions seraient prises. On n'en pouvait douter de la part du monarque qui ignore les intrigues qui se nouent autour du trône dans les bas-fonds de son entourage. N'est-ce pas Djellouli ? N'est-ce pas Kairallah ?

Mais encore une fois, puisque le ministre a assuré le Souverain, de son entière liberté de décision pourquoi ne pas lui donner satisfaction quand il demande l'éloignement du Djellouli abhorré — cause de tout le grabuge, — qui commença avant l'arrivée de M. Saint ?

Comme dit l'ami Duran-Angliviel : M. le Ministre casse-cou ! Casse-cou ! c'est un vieux tunisien qui se permet cet avertissement.

Au dernier moment on nous assure que le Djellouli serait mis à la retraite et prié d'aller planter ses choux à Radès.

Sous toutes réserves.

### Le nettoyage par le vide

(Système Lucien Saint, breveté S. G. D. G.)

L'année 1922 semble devoir être fertile en événements divers.

Le Résident général a déjà donné des preuves de son énergie, et « il ira jusqu'au bout s'il le faut » disent ceux qui l'approchent.

En attendant, voici son tableau de chasse ; il n'est pas mal garni pour un début d'année.

1<sup>o</sup> Louzon et ses complices arrêtés préventivement, jugés et condamnés à l'exception de Costa, acquitté, et embarqué pour son pays d'origine ;

2<sup>o</sup> P. de Stockhem, poursuivi pour une mince dette, déclaré en état de faillite et incarcéré, mesure assez rare vis-à-vis d'un Français malchanceux qui n'a pas volé des millions comme certains spéculateurs qui se pavant dans les rues de Tunis et ailleurs ;

3<sup>o</sup> Antoine Fabre, arrêté et expédié par le plus prochain paquebot, vers d'autres cieux plus cléments.

4<sup>o</sup> L. Rombi qui est sous les verrous.

A qui le tour maintenant ? On parlait d'une troisième fournée qui pourrait bientôt suivre les précédentes. On cite quelques noms...

Nous vivons des jours douloureux et troublés qui inquiètent à bon droit nos dirigeants et les incitent à prendre des mesures de préservation sociale. On ne saurait les en blâmer quand on sait que du Maroc à la Tripolitaine des comités s'organisent pour introduire les idées chères à Lenine qui, au lieu de secourir les affamés russes, préfère envoyer son or à travers le monde pour soulever les masses contre les pouvoirs établis et instaurer le communisme. Merci du cadeau. Mais les partisans de la nouvelle doctrine se recrutent dans un élément qui vit grassement des subsides de l'Etat. Pourquoi les laisser dans la place accomplir leur besogne malsaine et passer tous les mois à la caisse du gouvernement comme de bons bourgeois pour y toucher leurs appointements ? Voilà qui est incompréhensible. Et il est étonnant que les hautes sphères tolèrent la présence de fonctionnaires de cet acabit qui ne font nul mystère de leurs opinions et de leurs rêves de chambardement.

Que ce soit au Maroc, en Algérie ou en Tunisie, le devoir des gouvernants est de couper le mal dans sa racine si l'on ne veut se réveiller un matin avec une émeute générale, sur les bras qui serait assurément réprimée mais non sans effusion de sang.

Il vaut mieux prévenir que réprimer. Commençons par chasser les brebis galeuses des administrations.

### Le Syndicat de la Presse Tunisienne

Nous prenons acte des déclarations de M. René Bouyac que le Syndicat de la Presse tunisienne, reconstitué en 1920 n'existe plus.

Nous allons donc aviser aux moyens de faire dissoudre l'ancien syndicat et d'affecter les fonds en caisse à l'achat de billets de la loterie tunisienne, ce qui vaudra mieux que de les laisser dormir au Comptoir National d'Escompte.

### Echos et Nouvelles

A la Résidence générale

Une délégation d'un syndicat a été récemment reçue à la Résidence générale où elle s'était rendue en grand tralala pour demander une chose inadmissible dans l'état actuel des finances du pays et de sa répercussion, sur la vie du pays.

Nous voulons espérer que la réponse du Résident général ne l'aura pas engagé au point de lier l'avenir et de maintenir la vie chère dans le pays dont les syndicalistes souffrent aussi bien que tout le monde ; n'est-ce pas messieurs les chemi-

Kola Sport... stimule

### Après l'expulsion

du Directeur du « Cri du Soir »

Il est peut-être un peu tard pour parler de l'expulsion du directeur du « Cri du Soir ». Nous allons, néanmoins, donner notre opinion sur cette mesure qui nous apparaît très grave et fort préjudiciable aux intérêts de la France, en ce sens qu'elle fait revivre le régime des capitulations que les résidents généraux Cambon, Massicault, Millet et Pichon avaient mis plus de vingt ans à faire abolir et s'étaient bien gardés d'y avoir recours malgré les attaques violentes dont ils furent l'objet.

Si M. Fabre par ses écrits tombaient sous le coup de la loi, pourquoi ne pas l'avoir poursuivi, pourquoi avoir usé d'un édit royal, ne remontant pas au déluge, il est vrai, mais à 1772 ? C'est donc la royauté qui a fourni le moyen d'expulser un Français d'un pays où flotte non pas le drapeau fleurdelisé mais le drapeau tricolore : bleu, blanc, rouge de la France républicaine à côté de celui du pays protégé !

Il est évident que le directeur du « Cri du Soir » menait depuis la création de son journal une politique nettement et foncièrement antipatriote, antimilitariste, disons même anti-française mais résidentielle, comprenne qui pourra et qu'il ne ménageait rien ni personne.

Ses amis et lecteurs, ses protecteurs, ses bailleurs de fonds des premiers temps se recrutèrent surtout dans une partie de la population qui s'étant enrichie pendant la guerre se servait de lui comme d'un paravent pour esquiver les coups et riposter aux attaques qui pouvaient se produire...

Avec le temps, les craintes des enrichis se calmèrent, les concours se lassèrent et le « Cri » connut alors des jours durs à telle enseigne qu'il dut abandonner imprimerie et local où il s'était installé confortablement et demander à son ancien imprimeur le concours de ses machines pour imprimer son journal qui marchait cahin, caha, malgré ses engueulades journalières et répétées contre les uns et les autres et surtout ses insinuations perfides toujours contre ses compatriotes et jamais contre personne d'autre.

Les événements de ces temps derniers autour de la couronne firent rebondir la vente du journal par la violence de ses articles écrits plutôt pour attirer le lecteur que sincères au fond et servir la cause qu'il avait embrassée et qui était le cadet de ses soucis, l'homme pour nous ne cherchant rien d'autre que d'écouler du papier et de gagner de la « galette » comme il disait à un de nos amis ».

Est-ce à dire que nous approuvons les attaques dont il fut lui-même l'objet après son départ dans un journal où l'on est peu habitué à lire ces sortes d'articles ? La « Tunisie Française » n'a pas manqué de relever le fait qui a été unanimement approuvé. C'est avant et non après l'expulsion qu'il fallait parler.

Il y aurait trop à dire sur l'histoire du « Cri », malgré sa courte existence, qui mena des campagnes utiles et d'autres détestables.

Le temps se chargera d'établir de quel côté la balance doit pencher.

Mais au fait, le « Cri » est-il bien mort du fait du départ de son directeur ?

On prétend que la mesure est illégale, qu'elle ne tiendrait pas debout et qu'il suffirait d'une simple intervention parlementaire pour la faire rapporter immédiatement ce qui permettrait à « l'expulsé » de revenir et de faire repaître son journal si bon lui plaisait.

Nous n'osons envisager l'hypothèse d'un retour tellement il serait pénible...

Avant d'en arriver à la mesure d'éloignement le Quai d'Orsay a dû naturellement être consulté et ce n'est qu'après son approbation nous voulons l'espérer que le décret dut être pris et signé ; s'il en était autrement, ce serait profondément et doublement regrettable, d'abord, parce qu'on aurait piétiné les capitulations sans profit pour la tranquillité qu'on espérait et ensuite parce que l'ex-

pulsé pourrait en revenant mieux se gausser de la déconvenue de ses ennemis. Pour terminer nous savons de source sûre et certaine que le directeur du « Cri » n'a fait montre d'aucune cranerie quand lui fut communiqué l'ordre d'embarquement et qu'il s'est offert à supprimer son journal si on voulait bien le laisser en Tunisie. Un baume bienfaisant calma sa douleur quand on lui paya les numéros sous presse qui devaient paraître une heure plus tard... sans le trouble fête.

C'est la plus jolie vente qu'il connut depuis la création du « Cri » car il n'eut pas à payer la part revenant aux vendeurs. Chez lui la séparation fut douloureuse, — on le conçoit — comme s'il partait pour un long voyage, vers l'inconnu. En résumé, si nous sommes bien renseignés, son départ fut lamentable mais la vérité nous oblige à dire qu'il ne trahit pas le secret professionnel, qu'à aucun moment il ne committit l'infamie de dévoiler les noms de ses collaborateurs indigènes ou autres.

**Simple rapprochement**  
M. le Résident général ne connaît pas encore l'histoire de la Tunisie depuis le protectorat; qu'il nous permette, pour sa gouverne, de mettre cette page sous ses yeux :

Il y avait de 1907 à 1910 à Tunis un journal qui s'appelait la « Semaine » son directeur : Raymond Colrat, frère de Maurice Colrat, l'actuel sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil ; son administrateur : Léon Rouest.

La « Semaine » taillait des croupières aux requins du Parlement qui avaient jeté leur dévolu sur la Tunisie et s'étaient fait octroyer par les Bourde, René Millet et Pichon des olivettes ou autres concessions de phosphates. Cela embêtait le Quai d'Orsay.

Raymond Colrat, d'humeur vagabonde partit un jour pour l'Egypte laissant son journal aux mains de Rouest qui continua la campagne plus ardemment.

Sur les instances des parlementaires attaqués M. Dobler, directeur de la Tunisie au Ministère des Affaires étrangères fut dépêché à Tunis pour y mettre un terme coûte que coûte. Il s'adressa à M. Alapetite qui refusa de marcher dans la combinaison qui consistait à expulser Rouest de Tunisie, il vit ensuite le procureur de la République, M. Bourgeon qui pas plus que M. Alapetite ne voulut se prêter au désir de M. Dobler et refusa même d'engager des poursuites d'office.

Le délégué du Quai d'Orsay en resta ahuri. On ne put atteindre M. Alapetite, mais M. Bourgeon dut quitter bientôt Tunis pour rentrer en France.

Il est actuellement conseiller à la Cour de cassation. Nous pourrions continuer, cela nous paraît suffisant pour aujourd'hui.

*Suite des Echos*  
**M. Berkeley**  
Nous avons eu le plaisir de voir déambuler dans les rues de la ville toujours alerte, vif et souriant. L'ancien consul général d'Angleterre, l'honorable M. Berkeley, qui a laissé un si bon souvenir parmi nos compatriotes et en notre ville qu'il habita vingt-cinq ans avant de prendre sa retraite.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue et un heureux séjour parmi nous.  
**Si Ben Ghabrit soulagé de son portefeuille à Marseille**

A son arrivée à Marseille, le directeur du protocole marocain, Si ben Ghabrit, aurait constaté avec amertume, qu'un adroit filou profitant de la cohue du débarquement lui avait subtilisé son portefeuille contenant quelques billets de mille et un chèque de 30.000 francs.

Il n'eut que la ressource d'aller au plus prochain commissariat des ports faire sa déclaration et mettre immédiatement sa déposition au paiement du chèque.

Et, navré, il s'en fut à l'hôtel, après avoir passé par le bureau du télégraphe pour annoncer la nouvelle à ses amis de Tunisie.

**L'éternelle paille et la poutre**  
Sous le titre : Marseille exagère, nous avons publié un écho relatif à la prétention de Marseille de faire payer un droit de port aux voyageurs et marchandises de ou pour la Corse tout comme elle le fait pour nous.

Un de nos lecteurs, sans doute marseillais, nous demande si nous ne nous f...ichons pas de nos lecteurs en daubant sur les Marseillais qui ont la prétention de nous faire payer un droit de port.

« Mais, est-ce que vous-mêmes, tunisiens, vous ne faites pas la même chose en faisant payer 6 fr. 60 pour droit de canal aux voyageurs de Bizerte, Tunis et sans doute Sousse et Sfax ? »

« Alors pourquoi vous étonner si Marseille veut percevoir un droit de port de 5 fr. pour payer les immenses travaux qu'elle a entrepris à Marseille et dans l'étang de Berre pour la commodité des navires et dont la Tunisie trouvera des avantages considérables pour son transit. »

« C'est l'éternelle paille et la poutre. Commencez vous-mêmes par supprimer ce droit exorbitant de canal et vous aurez motif de protester contre les prétentions de Marseille. Mais tant que vous maintiendrez ce péage de 6 fr. 60 — c'était 4 fr. autrefois — vous n'aurez que le droit de vous taire et d'entendre dire qu'en Tunisie tout le monde, gouvernement et public, s'entend comme larrons en foire pour rançonner le touriste, pour écorcher le voyageur avec ses taxes de séjour, ses tarifs de transport élevés, ses droits de canal, ses hôtels en général affreusement chers où l'on est souvent mal nourri, mal couché, dans des draps doux et mal plaisants à quelques exceptions près »

« Ah ! non, non, que Tunis se taise, elle n'a pas le droit de protester. Et puis chacun est maître chez soi et personne n'oblige le voyageur à emprunter la voie de Marseille ». Evidemment ! Cette lettre, appellerait une réponse, nous la ferons peut-être.

**Deux bonnes publications**  
A l'occasion du voyage présidentiel les « Annales Coloniales » de Paris, 34, rue du Mont Thabor ont fait paraître sur l'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie) un numéro illustré extrêmement intéressant et qui sera lu avec plaisir par tous ceux qui aiment nos pays.

De son côté, le « Courrier Colonial », 96, rue de Rivoli à Paris a édité un numéro illustré sur l'Afrique Occidentale française qui donne des renseignements très utiles et précieux sur ces régions ignorées de la plupart des Français qui ne connaissent rien de notre empire colonial.

**Administration des Habous**  
**AVIS**  
Il est donné au public que le JEUDI QUATRE MAI 1922 à neuf heures du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, à Tunis, rue de l'Eglise, n° 55, à l'adjudication en enzel des immeubles ci-après :

1° Une boutique ouvrant à l'est sise au Souk des Tailleurs n° 4 à Kairouan.  
Mise à prix : Deux cents francs par an, ci... Fr. 200

2° Un magasin ouvrant à l'est, sis à El Khadraouine Kairouan.  
Mise à prix : cent quarante francs par an, ci... Fr. 140

3° Quatre parcelles de terre : la première et la deuxième dites : JASR ES SAKIA, la troisième dite ONK EL DJEMEL, la quatrième dite AIN EL HABIB sises à Ras-el-Djebel d'une contenance non garantie de deux hectares cinq.  
Mise à prix : cent trente-cinq francs par an, ci... Fr. 135

4° Une maison, ouvrant au sud rue Sidi Kassem Es-Sebatti n° 11 à Tunis.  
Mise à prix : deux cent soixante-quinze francs, par an, ci... Fr. 275

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous, 55, rue de l'Eglise à Tunis, bureau des enzels n° 25.

**La Clientèle élégante**  
...se coiffe chez...  
**LIETO**  
6, Avenue de France  
2, Rue de l'Eglise  
**TUNIS**

**U2 complet signé**  
**MAISON J. BELL**  
5, Rue d'Italie, 5  
est une merveille d'élégance  
**LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT TUNIS**

**PHARMACIE BLOCH**  
4, Avenue de France, et rue Al-Djazira  
**Léon BLOCH Fils**  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger  
Téléphone 553

**Raymond Valensi**  
INGÉNIEUR ARCHITECTE  
22, rue de Russie — TUNIS  
Dépôt de Machines Agricoles  
41, Rue Al-Djazira

**POUR VOS TRACTEURS  
POUR VOS AUTOS**  
N'employez que l'huile **Victorine** reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. **Comptoir Général des Produits Lubrifiants**, Av. J.-Ferry - Tunis

**Aux Armes et Munitions de France**  
**TAIEB ELLAMTI**  
Sousse - 16, Rue de Paris 16 - Sousse  
Fusils à baguette et à percussion centrale, Hammerless (modèles de luxe et ordinaires), révolvers en tous genres et tous calibres, carabines Flobert, plombs, douilles, accessoires de chasse, cartouches pour Flobert, etc., etc. (Vente de poudre de l'Etat). — La plus importante maison du Sahel.

Le lait concentré suisse est le plus riche en crème  
**BERNA**  
C'est le plus cher mais le meilleur  
Dépositaires : 3 rue des Belges — Tunis

**KORBOUS**  
LA REINE des Stations Thermales d'Afrique, réputée depuis des siècles pour ses cures merveilleuses, dans un site ravissant du golfe de Tunis, à 45 kilomètres de la Ville. une petite heure d'auto ou par chemin de fer, gare de Soliman. Billets spéciaux de saison valable 33 jours délivrés dans toutes les gares d'Algérie-Tunisie. Correspondance avec le premier train.  
Grand Hôtel des Thermes, les ordres Restaurant select, cuisine et caves réputées; Hôtel des Sources avec ordre et autres.  
Nombreux appartements et Villas à louer.  
Golf-tennis, canotage, pêche, chasse, superbes excursions dans les environs, bar américain Cercles des Etrangers :  
**Restaurant Cacher à la carte et à prix fixe**  
Service de cars Berliet tous les jours départ de Tunis, à 8 h. 30 matin; de Korbus à 4 h bureaux : 4, avenue de Carthage, eu face le Palmarium.

**Maisons Recommandées**  
**PRODUITS ALIMENTAIRES** et denrées coloniales — **Bocora et Nizard** — Gros et eDmi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue Léon-Roches - Tunis.  
Grand Hôtel de France — Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunisie).  
Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Ai Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis.  
Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Sousse Tunisie — Adresse télégr. : Mohamed Ellamti et Sousse.  
Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia -- Tunis **J. & A. BEMBARON**. Vente, échange et location de Pianos.

**JAMAIS rien ne vaudra l'Eau et la Poudre de riz MAUD MAUD EUVÉ**, 70, Av. Gambetta, Hyères Var.  
Entreprise Générale des Travaux Electriques et Minard - L. Minard et Fils, ancien Aucouturier et Minard - 7, rue Léon-Roches, Tunis — réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques Rebobinage - Enroulement.  
Droguerie de la Poste, — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques etc.  
**TUNISIA-PALACE** 1<sup>er</sup> ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.

**LES GALERIES PARISIENNES** Alphonse L. Licari, pp<sup>te</sup>, 1, Place Pichon - Sousse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1<sup>res</sup> marques connues - A telier de Modes — Maison de toute confiance.  
Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Brani frères et Cie, pp<sup>tes</sup>.  
**MANSOUR BEN GEMAA** — Slapp Chaudler — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1900.  
Grand Hôtel de France - Sfax — 1<sup>er</sup> ordre — propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Pharmacie Scemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.  
Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Guénod — 1<sup>re</sup> Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.  
Mercerie Parisienne. — Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépôt du gant « Perrin », des parapluies « Revel » et parfumerie « Arys ». — Fournitures complètes pour couturières et corsetières.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.  
Artificiers — PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.  
**MAURICE AZERM** 11, 11, rue d'Italie et 11 Sadikia Tunis — Télégr. AZERM Tunis — Téléph. 8.48 -- Quincaillerie - Ferronnerie- arti. de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.

**SEMPRE AVANTI** — Brasserie de la Bourne Ancienne Brasserie Bellevue G. USEPPE BUX, propriétaire - Sousse Tunisie — Coasommations de premier choix - Liqueurs à marque.  
Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI 17, Avenue de France — Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.  
Le Gérant : E. LUMBROSO  
Imp. de la Renaissance 11/r. Al-Djazira-TUNIS.

**Boulangerie Viennoise**  
Ancienne Maison Wagner et Cie  
**C. BONOMO**  
24, Rue d'Italie — Téléph. 449  
PAIN FRANÇAIS ET DE LUXE  
Spécialité de Pain Viennois  
Croissants, Brioches, Grissini

**Comptoir National d'Escompte de Paris**  
Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés  
AGENCES DE TUNISIE :  
TUNIS - BIZERTE - SFAJ - SOUSSE MONASTIR  
Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)  
Et toutes opérations de Banque  
Location de compartiments de  
**C. OFFRES - FORTS**

Délivrance de BONS DE LA DEFENSE NATIONALE rapportant des intérêts aux taux suivants :  
1 mois à 3,00% - à 3 mois 3,50% - à 6 mois à 4,00% - à 1 an 4,50%.

**EXCELSIOR**  
le seul illustré quotidien français paraissant sur 6 ou 8 pages et donnant par le texte et l'image tous les événements du monde entier, à réduit le prix de ses abonnements.  
La collection d'EXCELSIOR constitue une documentation photographique de 1<sup>er</sup> ordre.  
Prix des Abonnements aux Colonies : Trois mois, 18 fr. | Six mois, 34 fr. | Un an, 65 fr. En l'absence 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5770). Demander la liste des PRIMES GRATUITES  
FONDS ECONOMIQUES SUR L'ACHTAT AU MONDIAL

**Cie Générale Transatlantique**  
Services Maritimes de la Méditerranée  
AGENCE DE TUNIS  
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

**Chaux Hydraulique et Ciment**  
**PAUL POTIN**  
DÉPOT : Rue de Turquie (Port)  
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia  
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hamiam-Lif

**Banque Franco-Tunisienne**  
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens  
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.  
**CIE DE NAVIGATION MIXTE**  
Cie Touache - Paquebots - Poste Français  
AGENCE DE TUNIS  
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille  
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.  
L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

**G<sup>DE</sup> DISTILLERIE TUNISIENNE**  
**G. & E. LICARI**  
USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS  
Liqueurs de premier choix - Vins en gros  
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari  
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.  
**A. DISEGNI**  
Receveur de Rentes  
11, Avenue de France (au 1<sup>er</sup> étage) - TUNIS  
Maison de Confiance — Téléphone 203  
Toutes Opérations Immobilières

**- RESTAURANT DU JAPON -**  
**G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires**  
— 7, Rue Amilcar — TUNIS —  
Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine Italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

**Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie**  
Société Anonyme au Capital de 125.000.000  
Siège Social : ALGER — Siège Central : PARIS  
Succursale de TUNIS : 13, Avenue de France  
Agences de Tunisie : Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjez-el-Bab, Mahdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Sousse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Tébourouk.  
Toutes opérations de Banque :  
Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts  
Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables au maximum en 30 ans avec faculté pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation  
Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS ou à ses agences de l'Intérieur.

L'Huile qui graisse le plus  
**« Vacuum Mobiloil »**  
Marque « GARGOYLE »  
**Maison A. MODIGLIANI**  
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie  
5, Rue Saint-Charles — TUNIS  
Télégr. Import-Tunis — Téléphone : 0.74

**Société Générale**  
POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE  
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000  
Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence  
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAJ  
Principales opérations  
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ;  
Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.  
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

**Office Français Immobilier et Commercial**  
« Assurances »  
(17<sup>me</sup> ANNÉE)  
28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

**Vous** qui désirez vendre : Fonds de Commerce, immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à « OFFICE FRANÇAIS ».  
**Rien à payer** si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.  
L'« OFFICE » se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.  
Nos « PETITES ANNONCES » rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

**Maison R. WALLUT & C<sup>ie</sup>**  
(R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix)  
99, Rue de Portugal - TUNIS  
Machines Agricoles et Industrielles  
des Premières Marques  
TRACTEURS & MOTO - CHARRUES  
Catalogues et Références Franco sur demande

**Banque de Tunisie**  
Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia  
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ  
Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque.  
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique  
MATERIAUX DE CONSTRUCTION  
**B. BISMUTH**  
Importateur direct de la Société Générale des Truileries de Marseille et Cie  
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire  
Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées  
Fil de fer à fourrage 13-14-1<sup>er</sup>  
BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia  
Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS 11.6